

Le 17 aout a été constatée la présence d'eau dans le réseau de gaz de certaines habitations à Antony et à Wissous. Certains habitants, constatant la panne de leur chaudière ont fait intervenir un chauffagiste qui a posé le diagnostic. GRDF a immédiatement coupé le gaz sur la totalité du quartier des Rabats (schématiquement le secteur compris entre la RD920, la rue du Chemin de fer, l'avenue Guillebaud et la rue des Rabats, plus certaines habitations au sud-est de la rue des Rabats, soit 650 foyers), des bouteilles d'eau ont aussi été distribuées dans la perspective d'une coupure d'eau associée. Les premières informations ont été données aux habitants (mises en ligne sur le site de la mairie, affichées ou distribuées dans le quartier par GRDF) dans les 48 heures. Une partie des habitations concernées (370 environ) a commencé à être raccordée à partir du 24 aout. Pour les autres, à l'heure où nous publions, le flou est encore grand : GRDF s'est engagé à fournir des plaques de cuisson, des bouilloires et des chauffages électriques à la mairie qui devait les distribuer à partir du 26 aout, une réunion d'information est prévue début septembre mais la nature et la durée des travaux n'est pas déterminée : on parle de 11 km de canalisations à contrôler et peut-être à changer, soit entre 3 et 6 mois de travaux !

Cet incident soulève nombre de questions dont certaines ont déjà été posées au maire par David Mauger (groupe municipal Antony Terre citoyenne). Comment de l'eau a-t-elle pu investir un réseau de gaz sous pression ? Pourquoi l'information donnée par GRDF et celle donnée par la mairie ne sont-elles pas identiques (seul GRDF évoque une fuite d'eau comme cause déclenchante et Veolia comme partie prenante intéressée) ? Le concessionnaire du réseau d'eau potable, Veolia, a-t-il accompli toutes les diligences nécessaires à l'entretien du réseau d'eau ? Pourquoi Veolia n'a-t-il pas communiqué sur cet incident si son réseau est en cause ? L'origine supposée de l'incident (angle de la rue Massenet et de la rue des Rabats) est-elle liée au terrain, peut-être fragilisé par les inondations de juin 2018 survenues dans ce secteur et, en tout cas, situé dans une zone d'anciennes carrières ? Pourquoi les habitants seraient-ils amenés à faire payer la réparation de leurs équipements endommagés par leurs assureurs dans la mesure où l'origine du sinistre est extérieure à leur habitation ? N'est-ce pas la responsabilité de GRDF de fournir en tout temps un gaz conforme aux spécifications ? Lors d'un incident analogue à Houilles il y a 2 ans, la réparation avait pris un mois, pourquoi le chantier antonien prendrait-il plus de temps ? Les habitants sinistrés pourraient-ils avoir accès aux douches de gymnases ? Nul doute que ces questions seront posées lors de la réunion de septembre si elle a effectivement lieu ; nous en rendrons compte évidemment.



Michel BOULENGER

Quand la Covid-19 fait tourner la tête du maire !

Il aura fallu au Préfet des Hauts-de-Seine s'y reprendre à deux fois pour publier l'arrêté d'obligation du port du masque dans l'espace public pour lutter contre l'expansion de la Covid 19. En effet, la plupart des maires, ne voulant pas porter la responsabilité de cette décision, n'ont pas fait preuve d'un grand enthousiasme pour être associés à cette mesure du représentant de l'Etat... Ainsi, d'une ville à l'autre, chacun regardant dans son pré carré, on constate d'importantes différences dans la mise en place de cet arrêté : Boulogne et Sceaux ont décidé l'obligation sur la totalité du territoire communal quand Bagneux refusait toute contrainte.

A Antony, la municipalité, dans un premier temps, a proposé l'obligation dans l'ensemble de la zone commerciale du centre-ville, à proximité de la gare, puis dans le second arrêté préfectoral, le périmètre a été sérieusement restreint excluant désormais le quartier Saint-Saturnin, la rue Jean-Moulin et réduisant les distances sur la RD 920. Par contre, la Coulée Verte, jusqu'alors hors du champ de l'arrêté, s'y trouve désormais intégrée alors qu'elle ne l'est pas dans la ville voisine de Châtenay... Incohérence ? A cet instant nul Antonien ne connaît les critères retenus par le maire. Ainsi pourquoi, cette obligation de port du masque ne s'applique pas à proximité des autres gares notamment celle de la Croix-de-Berny ou celle des Baconnets qui dessert les quartiers du Noyer-Doré et de Pajeaud et leurs centres commerciaux... Pourquoi, exclure le secteur du lycée et collège Descartes à proximité de la gare RER C Chemin d'Antony fréquenté par près de 2000 élèves adolescents et jeunes adultes ?

Enfin, une fois encore, la mairie pêche par son manque d'information car rien, aucune signalisation n'a été affichée pour signaler aux passants qu'ils doivent désormais porter le masque dans les rues du secteur.



Jean-Marc FEUILLADE

Dernière minute : masques obligatoires !

Au moment de boucler ce numéro (27/08/20 à 18.00), nous apprenons la décision du Préfet de police de Paris qui généralise l'obligation du port du masque à l'ensemble de l'espace public des 4 départements centraux d'Ile-de-France à partir du 28 aout au matin, en raison de « la circulation active du virus dans l'agglomération parisienne, qui tend à s'accélérer ». Cette décision préfectorale vient suppléer l'attentisme et les tergiversations constatés ici et là dans les collectivités locales, elle a le mérite de la clarté. Les articles de ce numéro ont été rédigés avant cette décision, ils doivent être lus dans ce contexte mais nous n'en retirons rien.



Taux d'incidence Covid-19 Hauts-de-Seine

Faire la foire en période de Covid : est-ce bien raisonnable ?

Près de 5000 nouveaux cas chaque jour en France depuis le 21 aout, on n'avait pas vu ça depuis le mois d'avril !... La deuxième vague pointerait-elle son nez ? Certes les décès et les hospitalisations n'augmentent pas (pas encore ?) mais ils ne baissent déjà plus. Et au niveau de notre département, le taux d'incidence a dépassé la cote d'alerte le 21 juillet et atteint 43 en cette fin d'aout, un record (Cf illustration) !

Pourtant, le maire d'Antony se prépare à inaugurer la foire aux fromages le 11 septembre, date funeste s'il en est. Pariant sur un décompte des participants à chaque entrée sous un portique triomphal, un sens de circulation obligatoire et l'obligation du port du masque... Tranquille comme Baptiste ou plutôt certain de sa bonne étoile comme Philippe de Villiers au Puy-du-Fou !

Même en étant très gentil, comment considérer cette attitude autrement que comme de la légèreté irresponsable ? D'ores et déjà, le port du masque est supposé obligatoire en centre-ville mais il n'est pas respecté par une forte minorité de personnes et, parmi celles qui le portent, combien le font à moitié (nez découvert

par exemple) ? Ferait-on dès lors mieux lors de la foire avec nos 3 policiers municipaux pour prévenir et/ou sévir ? Imaginer une distanciation et une circulation à sens unique dans la foire serait cocasse si ce n'était aussi sérieux : bien évidemment, les gens vont retrouver des connaissances, s'attarder à discuter, goûter un cru ou une charcuterie, revenir vers un stand qu'on leur aura conseillé, repartir avec leurs achats au plus court... que de turbulences pratiques dans ces flux prévus comme laminaires ! On pourrait certes supposer des actions de pédagogie renforcée en amont. Mais ce n'est pas le fort de notre exécutif municipal : depuis le 7 aout il n'a pas trouvé le temps de délimiter sur le terrain la zone de port du masque obligatoire en centre-ville arrêtée par le préfet...

Sans doute, certains politiques demanderont au maire ou au préfet de ne pas autoriser le déroulement de la foire cette année ; s'ils y parviennent tant mieux mais nous n'y croyons pas. En conséquence, nous appelons nos concitoyens à ne pas se rendre à la Foire aux fromages le mois prochain.

Apaiser la circulation automobile sur la RD 920

Le 17 juillet, un Antonien a été fauché par une camionnette sur un passage protégé sur la RD 920 dans le quartier La Fontaine ; la camionnette ne s'est pas arrêtée et le piéton est mort quelques jours plus tard. Une pétition a été lancée, demandant aux maires d'Antony et de Sceaux ainsi qu'au président du Conseil départemental des aménagements pour sécuriser les traversées piétonnes de l'ex-nationale 20. Nous ne nous sommes pas associés à cette démarche pour deux raisons : d'une part, il nous semblait que ce décès n'était pas forcément lié à l'aménagement défectueux de l'avenue mais plutôt au comportement délictuel d'un conducteur ; d'autre part, ce drame qui nous touchait (la personne décédée faisait partie du premier cercle à l'origine de notre association) nous semblait devoir être l'occasion d'une réflexion approfondie pour que ces faits ne se reproduisent pas.

De fait, l'enquête de police a confirmé le caractère délictuel de l'accident. La camionnette en question n'a pas pu être identifiée par la seule vidéosurveillance, il a fallu un appel à témoins et l'analyse des débris par la police scientifique pour déterminer l'identité du véhicule puis de son conducteur : ce dernier roulait sans assurance. Donc, il n'est pas certain que des statuettes Arthur et Zoé de part et d'autre du passage piétons auraient été d'une quelconque utilité dans ce cas... Nous constatons chaque semaine rue Mounié ou avenue Gabriel-Péri que des automobilistes ne supportent pas plus la nouvelle limitation à 20 km/h que les bandes cyclables créées récemment et qu'ils investissent les deux-roues qui y circulent ou renversent les séparations physiques qui les retardent (Cf photo).

S'agissant du caractère dangereux de la RD 920, il convient de rappeler que cet axe a fait l'objet d'une rénovation approfondie : les premiers projets dataient de 2008 et visaient à fluidifier et à ralentir la circulation automobile.

Les tout premiers travaux ont débuté en 2011 et, sur le secteur antonien, le « boulevard urbain » promis est terminé depuis quelques semaines. Esthétiquement, le résultat est plutôt réussi, même si les circulations douces et collectives n'ont pas été véritablement traitées. Mais qu'en est-il au plan de la sécurité ? Les données ouvertes (« open data ») du département des Hauts-de-Seine nous apprennent que, de 2006 à 2018 (seule période accessible), 4 accidents mortels sont survenus à divers lieux sur cet axe : 1 en 2011, 2014, 2016 et 2018, soit un tous les 2 ans ou presque depuis 2010. Est-ce supportable ? Si l'on élargit l'analyse à tous les accidents corporels sur Antony, on distingue sans peine 3 périodes : de 2006 à 2008 des années à 80 accidents par an, de 2009 à 2015 on retombe à moins de 50 accidents par an (un effet ralentisseur du chantier ?) et depuis 2016 les accidents remontent régulièrement : 59 en 2016, 75 en 2017, 78 en 2018. Est-ce inéluctable ?

La sécurité routière d'Antony ne peut pas être celle du « laissez faire, laissez rouler ». Il nous semble important d'exploiter de façon coordonnée (avec les services de police, les assureurs, les associations de quartier...) les données des années déjà disponibles, de publier sans attendre les données d'accidentologie de 2019 et d'analyser désormais systématiquement et méthodiquement chaque accident corporel grave. La balle est dans votre camp, Messieurs Sénant et Siffredi !

Bruno EDOUARD



Rentrée scolaire : tout va bien, tout va bien

Le protocole sanitaire de l'éducation nationale du 9 juillet 2020 et communiqué seulement le 15 aout prépare la rentrée de septembre. La mise en œuvre de ses prescriptions nécessite une collaboration étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités locales. A l'heure actuelle, au vu de ce protocole la rentrée se fait donc normalement pour tous les élèves sur Antony comme partout en France.

Dans cette circulaire il est dit que les parents doivent être « informés clairement », mais ceci est fonction de l'organisation qui est prévue localement. A Antony aucune directive n'a encore été donnée aux parents. La rentrée se faisant le mardi 1er septembre les délais paraissent courts pour l'organisation des familles. Il est indispensable que cette rentrée se fasse dans de bonnes conditions pour les élèves qui n'ont pas ou pas « normalement » fréquenté l'école depuis le 16 mars, même si on sait que cette rentrée se fera !

Une formation des élèves aux gestes barrières doit être effectuée dans les écoles avant le début des cours, est-ce que des réunions d'information pour les parents ont été prévues ? L'enjeu n'est pas seulement le moment scolaire, mais aussi le périscolaire, autant les centres de loisirs et la cantine que la sortie des écoles. Si le maire a légitimement prévu des zones de port obligatoire du masque (Arrêté préfectoral du 24 aout), il n'a pas inclus les sorties scolaires, les centres sportifs, le conservatoire, le château Sarran... qui sont des zones fréquentées (surtout en septembre) même si elles ne sont pas commerçantes.

En juin dernier, Citoyens à Antony avait contacté l'inspection académique pour le maintien des ouvertures de classe et l'annulation des fermetures. La réponse a été simple, les

ouvertures et fermetures de classes restent soumises aux mêmes règles que prévu en février 2020. La même demande unanime du conseil municipal avait donné la même réponse. Il va être difficile pour les enseignants de remettre au travail des élèves sans moyens supplémentaires.

Pour les élèves des collèges et lycées, le masque est obligatoire, et si l'éducation nationale prévoit de fournir des masques pour « les oublis », on pourrait se demander s'il a été prévu une aide de la mairie pour les élèves des familles en difficulté. La Région pour les lycéens, le Département pour les collégiens ont certes décidé une allocation de 2 masques réutilisables, mais cela reste évidemment insuffisant, la Ville devrait au minimum participer à cet effort à hauteur de 2 masques.

Tous ces préparatifs sont fort louables, mais il ne faudrait pas oublier de prévoir la possible dégradation de la situation actuelle : que se passerait-il si un foyer de contamination émergeait dans un établissement d'enseignement antonien ? Les parents ont le droit de savoir...

Céline LAURENT et Anne RAMBAUT



Dunoyer de Segonzac : ouverture vers le passé.

L'ouverture de cette école, régulièrement repoussée de mois en mois (voir nos numéros 48, 52, 58, 60 et 65) initialement prévue en 2018, devrait avoir lieu à cette rentrée. Mais les parents qui en cherchaient la confirmation sur le site de la mairie le 26 aout ne trouvaient qu'un article de 2017 l'annonçant pour la rentrée 2018 ! Les familles concernées sont-elles au moins informées ?